

DEPARTEMENT  
NORD  
ARRONDISSEMENT  
VALENCIENNES  
CANTON  
VALENCIENNES

Commune de Saint-Saulve

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2023

## NOMBRE

de conseillers en exercice 33  
de présents 24  
de votants 30

2023/IS/RD/93

## OBJET

SUBVENTIONS  
ATTRIBUEES AU  
BUDGET PRIMITIF 2023

TROISIEME VOTE

THEME : RELATIONS  
PUBLIQUES

L'an deux mil vingt-trois, onze avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Etaient présents : Mme AOUADI, Mme BIGARD, M. BROUILLARD, M. COLLART, M. COUPEZ, Mme DEFOORT, M. DELOGE, M. DUBOIS, Mme DURLIN, Mme DUTRIEUX, M. DUVANT, Mme GOSSET, Mme LADRIERE, M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBON, M. LEBRUN, Mme MARCHETTI, Mme MOREL, Mme PERRIN, M. RUOL, M. THIOULET, Mme VERHAEGHE.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme BELALOUZ qui a donné pouvoir à M. BROUILLARD, M. DUCATILLON qui a donné pouvoir à Mme AOUADI, M. GILLARD qui a donné pouvoir à M. COUPEZ, Mme GOUWY qui a donné pouvoir à Mme LADRIERE, Mme LEMAY qui a donné pouvoir à Mme MARCHETTI, M. SANNO qui a donné pouvoir à M. LAURENT.

Etaient excusés : M. ESMANS, Mme KARAOUZENE, M. MARESCAL.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin de respecter les dispositions législatives applicables régissant les relations entre les communes et les associations quant à l'octroi de subventions et en application de l'article L2131.11 du Code général des collectivités territoriales concernant le contrôle de légalité des relations entre les communes et les associations, il s'avère nécessaire de procéder à plusieurs votes afin d'éviter toute illégalité de procédure.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, sauf ceux ayant un intérêt personnel à l'affaire, c'est-à-dire un intérêt distinct de celui de la généralité des habitants ou ceux dont la participation a une influence effective sur le résultat du vote, de bien vouloir se prononcer sur les subventions suivantes :

.../

Le Maire,

- Certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 05 avril 2023

- Certifie que cet acte a été soumis au contrôle de légalité

le .....1.9. AVR. 2023.....

- Certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché

le .....1.9. AVR. 2023.....

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception en Sous-Préfecture





/...

Chorale « La Châtaigneraie »	150,00 €
Anciens Combattants Prisonniers de guerre 39-45 et C.A.T.M.	150,00 €
Comité des fêtes du Marais	946,00 €
Union du Commerce et de l'Artisanat	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 746,00 €</b>

Madame PERRIN, intéressée par la question, a quitté la salle et n'a donc pas pu participer ni au débat, ni au vote.

La voix de Monsieur SANNO, intéressé par la question, n'a pas été exprimée.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire,  
  
Yves DUSART

ESSE, AVRIL 2023

ESSE, AVRIL 2023

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **23DEL53\_0000053**  
Objet : **Subventions attribuées au Budget Primitif 2023 - Troisième vote - Thème : Relations publiques**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-04-11 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.5 - Subventions  
Identifiant unique : 059-215905449-20230411-23DEL53\_0000053-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215905449-20230411-23DEL53_0000053-DE-1-1_0.xml	text/xml	925 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D 53.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905449-20230411-23DEL53_0000053-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	77.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	19 avril 2023 à 09h34min22s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	19 avril 2023 à 09h34min25s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	19 avril 2023 à 09h37min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 avril 2023 à 09h38min00s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 avril 2023 à 09h43min06s	Reçu par le MI le 2023-04-19

